

DELIBERATION N° 08 - MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : M. DEFFOUN

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La délibération du Conseil Municipal n°9 du 14 décembre 2015 a fixé les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il convient de noter que la ville assure la gestion et l'entretien de ces salles municipales et en gère également les fluides. Elle y réalise également des travaux afin d'améliorer la qualité de leur accueil.

Ainsi, il est proposé d'actualiser les tarifs de location au 1^{er} janvier 2017 :

Maison des Loisirs

	Tarifs au 1^{er} janvier 2017
Associations ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	265 € le 1 ^{er} jour 133 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	390 € le 1 ^{er} jour 195 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	375 € le 1 ^{er} jour 188 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	510 € le 1 ^{er} jour 255 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 € de d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre
Fluides avec cuisine et vaisselle	20 € d'octobre à mars 10 € d'avril à septembre

Les tarifs des salles Jean Monnet, Albert Schweitzer, Marie Marvingt, Marcel Cerdan et du Centre Culturel Charcot restent inchangés :

Salle Monnet

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides et gardiennage
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides et gardiennage. Au-delà, application du tarif ludréen.
Ludréens	370 € le 1 ^{er} jour 185 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieurs	740 € le 1 ^{er} jour 370 € à partir du 2 ^{ème} jour
Gardiennage	SMIC/horaire charges comprises
Fluides	15 € de d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre

Salle Schweitzer

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	272 € le 1 ^{er} jour 136 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	404 € le 1 ^{er} jour 202 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	408 € le 1 ^{er} jour 204 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	540 € le 1 ^{er} jour 270 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 € de d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre
Fluides avec cuisine et vaisselle	20 € d'octobre à mars 10 € d'avril à septembre

Salle Marvingt

Associations ludréennes	Gratuite pour la 1 ^{ère} location 700 € à partir de la 2 ^{ème} location pour 1 ^{er} jour et 350 € à partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location
Autres usagers	1 400 € le 1 ^{er} jour 700 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides	15 € de d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre

Salle Cerdan (occupations ponctuelles) : Facturation des fluides à savoir 15 € des mois d'octobre à mars inclus, et 5 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

Centre Culturel Charcot : Facturation des fluides à savoir 15 € des mois d'octobre à mars inclus, et 5 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

La commission Urbanisme, Travaux, Patrimoine, Sécurité a rendu un avis favorable le 03 novembre 2016.

Intervention de Monsieur le Maire :

L'actualisation est réalisée sur les tarifs de la Maison des Loisirs, salle qui semble totalement correspondre aux besoins des usagers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier la tarification des salles municipales (Maison des Loisirs) comme exposée ci-dessus, à compter du 1er janvier 2017, les autres dispositions en vigueur restant inchangées.

Les crédits et recettes seront prévus au Budget Primitif 2017.